



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2017-086

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2017

Sommaire

Préfecture du Gard

30-2017-06-30-002 - Arrêté modificatif organigramme 30 06 17 (2 pages)

Page 3

Préfecture du Gard

30-2017-06-30-002

Arrêté modificatif organigramme 30 06 17

*ARRETE n° 2017-DL-003 du 30 juin 2017
modifiant l'arrêté préfectoral n°2017-DL- 002 du 21 juin 2017
portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture du Gard*

PRÉFET DU GARD

Direction des Ressources Humaines
et des Moyens de l'État

Réf. : DRHME/B2CG

ARRETE n° 2017-DL-003 du 30 juin 2017
modifiant l'arrêté préfectoral n°2017-DL- 002 du 21 juin 2017
portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture du Gard

Le préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la circulaire du ministre de l'intérieur et de la sécurité publique n° 92.191 du 23 juillet 1992 relative à l'organigramme des préfectures, modifiée par la circulaire n° 97.210 du 12 décembre 1997 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Didier LAUGA en qualité de préfet du Gard ;
- VU l'avis émis par les comités techniques des 16 décembre 2016, 21 février et 29 mai 2017 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017-DL-001 du 28 mars 2017, établissant l'organigramme de la préfecture du Gard ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-DL-002 du 21 juin 2017 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture du Gard ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la date de mise en place de la direction de l'accueil, des migrations et de l'intégration (DAMI) indiquée dans l'arrêté n°2017-DL-002 du 21 juin 2017 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

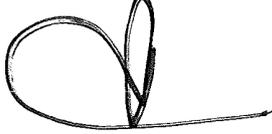
Article 1 : l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2017-DL-002 du 21 juin 2017 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture du Gard est modifié en ce qu'il prévoit la mise en place de la direction de l'accueil, des migrations et de l'intégration, composé de quatre bureaux, (DAMI) au 1^{er} juillet. Cette direction sera mise en place au 1^{er} septembre 2017.

Les autres dispositions demeurent sans changement.

Article 2 : le présent arrêté prend effet dès sa publication.

Article 3: le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet et les sous-préfets d'Alès et du Vigan sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nîmes, le 30 juin 2017

Le préfet,

Didier LAUGA